

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



جامعة غليزان
RELIZANE UNIVERSITY

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE RELIZANE



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
INSTITUT TECHNIQUE DES GRANDES
CULTURES

CONVENTION CADRE

ACCORD DE PARTENARIAT

Entre

L'université de Relizane

et

L'Institut Technique
des Grandes Cultures (ITGC)

2022/2023



CHAPITRE IV

DISPOSITIONS FINALES

Article 12 : Tout autre point de détail non prévu par la présente convention, pourra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Durée de la convention :

Article 13 : La présente convention est conclue pour une durée illimitée et entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties. Elle peut être résiliée à la demande de l'une des deux parties 6 mois à l'avance.

Règlements des litiges :

Article 14 : Les parties contractantes s'engagent à régler à l'amiable tout litige pouvant intervenir lors de l'application de la présente convention. A défaut, celui-ci sera soumis à l'arbitrage des tutelles respectives.

Article 15 : En cas de non-respect des clauses énumérées dans la présente convention, l'une ou l'autre des deux parties sera en droit de procéder à la résiliation pure et simple de la convention après mise en demeure d'usage.

Article 16 : La présente convention signée doit être établie en trois (03) exemplaires.

Fait à Alger le/...../2023

Fait à Relizane le/...../2023

Pour l'ITGC

Le Directeur général

Pour l'Université de Relizane

Le Recteur

A black ink signature is written over a red circular official stamp. The stamp contains Arabic text and a star in the center.A blue ink signature is written on the page.